



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE - 92

N° Spécial

02 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN - 92 du 02 Octobre 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	Page
DSDEN92 N°2019-011	30.09.2019	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN92 N°2019-012	27.09.2019	Arrêté de la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine.	7

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DSDEN 92 n°2019-011 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine ;
VU la délibération du conseil régional d'Île de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2018-001 du 5 mars 2018 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

1) Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Pénélope FRAISSINET
Madame Marie-Christine MARTINOLI
Madame Leïla LEGHMARA

Suppléants

Madame Irène TALLA
Madame Catherine PICARD
Madame Nathalie TISSEYRE-BOINET
Monsieur David LEFEVRE

Conseil départemental :Titulaires

Madame Nicole GOUETA
 Madame Nathalie LEANDRI
 Madame Aurélie TAQUILLAIN
 Madame Camille BEDIN
 Monsieur Pierre OUZOULIAS

Suppléants

M. André MANCIPOZ
 Monsieur Denis LARGHERO
 Madame Alice LE MOAL
 Madame Isabelle CAULLERY
 M. Patrick JARRY

Conseil régional :Titulaire

Monsieur Arnaud LE CLERE.

Suppléant

Monsieur Jean SPIRI

2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**Fédération syndicale unitaire :**Titulaires

Madame Marie-Pierre CARLOTTI
 Madame Elisa RADUCANU
 Madame Geneviève ROYER
 Madame Fabienne ROUVRAIS
 M. Jocelyn BEURIER

Suppléants

Monsieur Julien BEAUSSIER
 Monsieur Matthieu BIERCE
 Monsieur Pascal HOUDU
 Monsieur Eric RACOFIER
 M. Stéphane KOPER

Force ouvrière FNEC FP :Titulaire

Monsieur Tristan BEAL

Suppléant

Mme Pauline COLIN

CGT Educ'action :Titulaire

Monsieur Samuel SERRE

Suppléant

Monsieur Gwenaël RICHE

UNSA ÉducationTitulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Monsieur Charles BARDOU

SNALC, SNE, SPLEN-SUPTitulaire

Monsieur Stéphane PRUEDE

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SGEN-CFDTTitulaire

Monsieur Jean-Pierre BAILLS

Suppléant

Monsieur Erwan DESNOS

3) Dix représentants des usagers

- **Sept représentants des parents d'élèves**

Fédération des conseils de parents d'élèves

Titulaires

Monsieur Abdelkrim MESBAHI
Monsieur Hocine ZIRI
Madame Katalin LHOMME
Monsieur Aziz IBOURK
Madame Émilie SIDIBE

Suppléants

Monsieur Nathan MAMAN
Madame Joëlle PARIS
Monsieur Olivier JOFFE
Monsieur Bertrand RUTILY
Monsieur Gwenaël LUNEAU

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Madame Isabelle AUBRUN
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

Suppléants

Madame Marianne BOUCHET
Monsieur Zael GRAIGNIC

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

- par le préfet

Titulaire

Madame Maria GARCIA - coordonnatrice du service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés des Hauts-de-Seine (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

Titulaire

N

Suppléant

N

4) A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Monsieur André DAURIEL

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 30 SEP. 2019

LE PREFET,



Pierre SOUBELET

**La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Secrétariat général

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
- VU l'arrêté rectoral du 24 septembre 2018 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles,
- VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2018 en date du 10 décembre 2018,
- VU l'arrêté n°2019-007 du 25 mars 2019 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2019-007 sont abrogées.

Article 2 : La nouvelle composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine est définie comme suit :

• **Représentants de l'administration :**

Titulaires

Mme Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,
Mme Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la DSDEN des Hauts de Seine
Mme Véronique GARCIA-GILLET, IENA,
Mme Hélène BEAUREPAIRE, IEN-ASH sud,
Mme Pascale LE GALL, IEN 5^{ème} circonscription (Levallois-Perret),
M. Patrice RODER, IEN 23^{ème} circonscription (Sèvres),
Mme Martine AUSSIBEL, IEN-ASH nord,
Mme Sophie AVIGNON, IEN 31^{ème} circonscription (Puteaux)
Mme Élisabeth LAZON, IEN 30^{ème} circonscription (maternelle/CASNAV/FC)
Mme Marie DUVAL, chef de la division du 1^{er} degré

Suppléants

Mme Mariane TANZI, DASEN adjoint,
M. Dominique TERRIEN, DASEN adjoint,
M. Jean-Paul LAURENT, IEN 12^{ème} circonscription (Rueil-Malmaison)
Mme Valérie NEVEU, IEN 11^{ème} circonscription (Suresnes),
Mme Corinne SŒUR, IEN 18^{ème} circonscription (Malakoff)
Mme Françoise SAMMUT, IEN 7^{ème} circonscription (Bois-Colombes)
Mme Natacha CHARTON, IEN 16^{ème} circonscription (Meudon)
Mme Sandrine GRUZ, chef du bureau D1D1,
Mme Zohra AOUBAIDA, chef du bureau D1D2,
Mme Clara BRANDEL, chef du bureau D1D3I

- **Représentants des personnels :**

Titulaires

Professeur des écoles « classe exceptionnelle »

Mme Stéphanie DUFFOUR

Professeur des écoles « hors classe »

M. Eric RACOFIER

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »

Mme Élisabeth RADUCANU
Mme Fabienne ROUVRAIS-PASQUIER-
Mme Pauline CANER-CHABRAN
Mme Sophie MARTIN
Mme Anne GUIGNON
Mme Camille JOYEUX
M. Jean GRIMAL
M. Pascal ROSAMONT

Suppléants

Professeur des écoles « classe exceptionnelle »

Mme Nathalie HAYI

Professeur des écoles « hors classe »

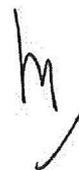
Mme Valérie MESTRES

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »

M. Pascal HOUDU
Mme Mathilde EISENBERG
Mme Christine PARAT
M. Stéphane KOPER
Mme Isabelle GENTY
Mme Julie FAUREL
Mme Marianne PAIMBLANC
M. David PLANCHE

Article 3 : La Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 27 septembre 2019



Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>